



Commune
de
FAA'A

(Handwritten initials)



N° 14/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
20 avril 2022

Date d'affichage :
20 avril 2022

Date de séance :
26 avril 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 27
PROCURATIONS : .. 4
VOTANTS : 31
POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Modifiant le budget principal et les budgets annexes Eau et Déchets au titre de l'exercice 2022

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance



Le mardi 26 avril 2022 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline			L. TAHARAGI
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain	X		
LO Tai Chan	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana		X	
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Béline	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON ép RAVEINO Ariena	X		
SANFORD Vetea			R. MAKER
TOKORAGI Ole	X		
PURENI Tunui	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
PEDRON Michel	X		
ATEO Porea		X	
RICHMOND Maruia			T. GRAND-PITTMAN
PATU Kalina		X	
KAIMUKO Tehaatokoau	X		
VAHINE Théodora	X		
CROLAS ép SACHET Isabelle			M. TUPANA
FAATAU Luc		X	
BOUISSOU Jean-Christophe	X		
TUPANA Moihara	X		
TARAHU-ATUAHIVA Teura	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Clarisse TEAUNA - POIA a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibérations n°61/2021, n°62/2021 et n°63/2021 du 14 décembre 2021, le conseil municipal adopte le budget principal et les budgets annexes Eau et Déchets au titre de l'exercice 2022. Par ailleurs, afin d'intégrer les besoins des services et les projets d'investissement, le conseil municipal autorise par délibération n°01/2022 du 22 février 2022 la modification desdits budgets.

Aujourd'hui, de nouvelles modifications doivent être apportées à ces budgets afin d'intégrer les résultats, l'affectation du résultat et les restes à réaliser de l'exercice 2021, ainsi que les crédits nécessaires au financement des projets et besoins nouveaux des services détaillés ci-après :

▪ au budget principal :

- en recettes de fonctionnement : la taxes sur l'électricité de septembre à octobre 2021 (+40,2 millions), la dotation complémentaire de la DNAF suite aux décisions du CFL du 24/02/22 (+7,9 millions), la reprise sur provisions des créances douteuses de 2009 à 2010 (+62,1 millions) ainsi que le résultat reporté de fonctionnement 2021 (+1 392,4 milliards) ;
- en dépenses de fonctionnement : les redevances d'eau des bâtiments communaux (+18,3 millions), les factures des denrées alimentaires 2021 (+2,1 millions), les factures de fournitures scolaires 2021 (+11,9 millions), les besoins au titre des élections présidentielles (+2,5 millions), les entretiens et réparations des bâtiments, voies et réseaux, des matériels roulants (+6 millions), les primes d'assurance (+710 000 francs), le projet « Accompagnement dans la démarche « Mairie Libérée » (+1,4 millions), les cotisations du CGF de novembre et décembre 2020 et novembre 2021 (+7,4 millions), les subventions d'équilibre au profit des budgets annexes Eau et Déchets (+490,7 millions), les titres annulés sur exercices antérieurs (+2,7 MF), les dotations aux provisions sur créances douteuses de 2009 à 2017 (+9,9 millions), les dépenses imprévues (+223,3 millions), le virement à la section d'investissement (+747,1 millions) et la diminution des dotations aux amortissements (-21,4 millions) ;
- en recettes d'investissement : les restes à réaliser 2021 (+83,7 millions), l'affectation du résultat 2021 (+225,3 millions), le solde d'exécution 2021 (+617,6 millions), la dotation complémentaire de la DNAI 2022 (+1,5 millions) ainsi que les dotations FIP 2022 au titre des opérations « Mise aux normes de l'école Ruatama maternelle » (+391,2 millions), « Acquisition d'un VSAV » (+8,2 MF) et « Aménagement de caveaux et enfeus Tranche 2 – phase 3 » (+46 millions) attribuées par CFL du 24/02/22, le virement de la section de fonctionnement (+747,1 millions) et la diminution des dotations aux amortissements (-21,4 millions) ;
- en dépenses d'investissement : les restes à réaliser 2021 (+118,4 millions), le projet « Externalisation de la fonction RSSI » (+1 million), les subventions d'équipement versées au profit des SPICS Eau et Déchet (+225,3 millions), les acquisitions de terrains nus (+330 millions) et de terrains bâtis (+330 millions), les travaux d'agencement et aménagement de terrains (+30 millions), de l'Hôtel de ville (+30 millions), des bâtiments scolaires (+30 millions), des bâtiments publics (30 millions), d'installation générale, agencement et aménagement des constructions (+30 millions), le reliquat du marché 2021 de la réfection des servitudes (+50 millions), l'installation de voirie (+30 millions), les travaux sur le réseau d'assainissement (+30 millions) et d'électrification (+30 millions), les acquisitions en « immobilisations corporelles » (+6,9 millions), les dépenses imprévues (+195,6 millions), les opérations validées au titres du FIP 2022 « Mise aux normes de l'école Ruatama maternelle » (+411,8 millions), « Acquisition d'un VSAV » (+16,3 MF) et « Aménagement de caveaux et enfeus Tranche 2 – phase 3 » (+153,3 millions), les crédits nécessaires à la tranche ferme de maîtrise d'œuvre du projet « Eclairage public en LED » (+3,4 millions), le report des études non réalisées en 2021 du projet « Construction du CIS » (+5,7 millions), la réaffectation des frais d'études du projet « Rénovation et extension de la salle de boxe Ganivet » de l'opération 2022002 (-6,8 millions) à l'opération 2021018 (+6,8 millions) ainsi que l'opération « Acquisition du logiciel de gestion comptable et financier » (+11,5 millions).

▪ au budget annexe Eau :

- en recettes de fonctionnement : la subvention d'équilibre (+369 millions) ;
- en dépenses de fonctionnement : la convention avec l'OPH pour la distribution en eau des écoles Teroma maternelle et élémentaire » (+10,8 millions), les cotisations CGF de novembre 2021 (+139 000 francs), les titres annulés sur exercices antérieurs (+7,6 millions), les dotations aux provisions sur créances douteuses de 2012 à 2017 (+302,8 millions), les dépenses imprévues (+53,5 millions) et la diminution des dotations aux amortissements (-5,8 millions) ;
- en recettes d'investissement : les restes à réalisations 2021 (+5,5 millions), la subvention d'équipement prélevée au budget principal (+213,4 millions), la dotation FIP 2021 pour l'opération « Acquisition de 9 électropompes » (+11,3 millions), la dotation FIP 2022 en faveur du projet

- « Etude de renforcement de la production en eau de Pamatai » (+2,6 millions) et la diminution des dotations aux amortissements (-5,8 millions) ;
 - en dépenses d'investissement : les restes à réaliser 2021 (+133,7 millions), la réaffectation des crédits pour le projet « Acquisition d'un logiciel de gestion des interventions » du compte 2051 (-6,9 millions) à l'opération 2022005 (+6,9 millions), l'installation de 155 poteaux d'incendie (+67,8 millions), l'achat d'un poste informatique (+172 000 francs), les dépenses imprévues (+22,1 millions) et l'opération validée au titre du FIP 2022 « Etudes de renforcement de la production en eau de Pamatai » (+3,3 millions).
 - au budget annexe Déchets :
 - en recettes de fonctionnement : la subvention d'équilibre (+121,6 millions) et la reprise sur provisions des créances douteuses de 2011 à 2012 (+2,1 millions) ;
 - en dépenses de fonctionnement : les cotisations CGF de novembre 2021 (+253 000 francs), les titres annulés sur exercices antérieurs (+1,8 millions), les dotations aux provisions sur créances douteuses de 2011 à 2017 (+108,6 millions), les dépenses imprévues (+27,2 millions) et la diminution des dotations aux amortissements (-14,1 millions) ;
 - en recettes d'investissement : les restes à réaliser 2021 (+72 millions), la subvention d'équipement prélevée au budget principal (+11,9 millions) et la diminution des dotations aux amortissements (-14,1 millions) ;
 - en dépenses d'investissement : les restes à réaliser 2021 (+63,7 millions), l'achat d'un poste informatique (+172 000 francs) et les dépenses imprévues (+6 millions).
- C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé ci-après, conformément à l'avis favorable de la commission Finances et Richesses Humaines du 7 avril 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Clarisse TEAUNA – POIA :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** les délibérations n°61/2021, n°62/2021 et n°63/2021 du 14 décembre 2021 adoptant le budget principal ainsi que les budgets annexes Eau et Déchets de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2022 ;
- Vu** la délibération n°01/2022 du 22 février 2022 portant modification du budget principal et des budgets annexes Eau et Déchets au titre de l'exercice 2022 ;
- Vu** le tableau « Modification du budget principal et des budgets annexes Eau et Déchets 2022 » ;
- Vu** le rapport de présentation et l'avis de la commission finances et richesses humaines du 7 avril 2022 ;

En ayant délibéré dans sa séance du 26 avril 2022 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Le budget principal et les budgets annexes Eau et Déchets 2022 sont modifiés conformément au tableau ci-annexé.

Article 2 : Le montant total du budget principal 2022 ainsi modifié est arrêté en équilibre de recettes et dépenses à la somme de sept milliards sept cent quinze millions neuf cent vingt-six mille sept cents francs (**7 715 926 700 FCFP**).

- sa section de fonctionnement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de quatre milliards neuf cent soixante millions huit cent soixante-sept mille six cents francs (**4 960 867 600 FCFP**) ;
- sa section d'investissement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de deux milliards sept cent cinquante-cinq millions cinquante-neuf mille cent francs (**2 755 059 100 FCFP**).

Article 3 : Le montant total du budget annexe Eau 2022, ainsi modifié est arrêté en équilibre de recettes et dépenses à la somme d'un milliard cent soixante-sept millions trois cent quatre-vingt-quinze mille francs (**1 167 395 000 FCFP**).

- sa section de fonctionnement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de huit cent quarante-sept millions cent quatre-vingt-dix mille francs (**847 190 000 FCFP**) ;
- sa section d'investissement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de trois cent vingt millions deux cent cinq mille francs (**320 205 000 FCFP**).

Article 4 : Le montant total du budget annexe Déchets 2022 ainsi modifié est arrêté en équilibre de recettes et dépenses à la somme de cinq cent quatre-vingt-dix-huit millions huit cent quatre-vingt-seize mille francs (**598 896 000 FCFP**).

- sa section de fonctionnement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de quatre cent quarante-huit millions six cent soixante-neuf mille francs (**448 669 000 FCFP**) ;
- sa section d'investissement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de cent cinquante millions deux cent vingt-sept mille francs (**150 227 000 FCFP**).

Article 5 : Le conseil municipal décide de prélever du budget principal de l'exercice 2022 une subvention d'équilibre d'un montant maximum de **490 705 000 FCFP** et de l'affecter aux budgets annexes Eau et Déchets selon la répartition suivante :

- Eau, pour un montant maximum de **369 024 000 FCFP**,
- Déchets, pour un montant maximum de **121 681 000 FCFP**.

Article 6 : Cette subvention prise en charge par le budget principal 2022 est expliquée par les exigences suivantes :

- le fonctionnement de ces services publics oblige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- ces services publics conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières en termes d'organisation et de fonctionnement.

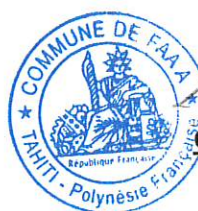
Article 7 : Le conseil municipal décide de verser une subvention d'équipement du budget principal 2022 pour un montant de **225 350 100 FCFP** et de l'affecter aux budgets annexes Eau et Déchets pour le financement des restes à réaliser 2021 et des nouveaux projets d'investissement selon la répartition suivante :

- Eau, pour un montant maximum de **213 404 100 FCFP**,
- Déchets, pour un montant maximum de **11 946 000 FCFP**.

Article 8 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 26 avril 2022.

Le Président de séance,



[Signature]
Oscar TEMARU

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le **02 MAI 2022** et affiché le **02 MAI 2022**

Chap / Art	Libellé	BUDGET PRINCIPAL 2022				BUDGET ANNEXE EAU 2022				BUDGET ANNEXE DECHETS 2022				BUDGET CONSOLIDE 2022		
		Budget primitif	Modif antér. Adoptées	Modif proposées	BP 2022 après modif.	Budget primitif	Modif antér. Adoptées	Modif. proposées	BA EAU 2022 après modif.	Budget primitif	Modif antér. Adoptées	Modif. proposées	BA OM 2022 après modif.	Budget primitif	Modifications consolidées	Budget après modif.
2019002	Fourniture de bacs roulants équipés de puces	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 679 100	49 679 100	0	49 679 100	49 679 100
2020006	Aménagement des caveaux et enfeus T2 - Phase 1	0	0	6 243 400	6 243 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 243 400	6 243 400
2021001	Marché cité Bopp Dupont : travaux dépollution & VRD	0	63 752 000	3 955 000	67 707 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 707 000	67 707 000
2021002	Eclairage public LED (TF)	0	0	6 744 100	6 744 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 744 100	6 744 100
2021003	Construction du CIS	0	0	9 250 800	9 250 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 250 800	9 250 800
2021004	Video Protection	0	0	4 275 100	4 275 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 275 100	4 275 100
2021005	Acquisition d'un camion à EPA	80 130 000	0	0	80 130 000	0	0	0	0	0	0	0	0	80 130 000	0	80 130 000
2021006	Aménagement de caveaux et enfeus T2 - phase 2	100 500 000	0	4 254 800	104 754 800	0	0	0	0	0	0	0	0	100 500 000	4 254 800	104 754 800
2021007	MO des centrales photovoltaïques	0	0	6 276 900	6 276 900	58 600 000	0	0	58 600 000	0	0	0	0	58 600 000	6 276 900	64 876 900
2021008	Fourniture et pose de 8 électropompes	0	0	0	0	0	0	19 814 100	19 814 100	0	0	0	0	0	19 814 100	19 814 100
2021009	Etudes relatives à la phase 1 SDAEP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2021010	2 grues équipées et d'un broyeur à déchets vert	0	0	0	0	0	0	0	0	24 900 000	0	0	24 900 000	24 900 000	0	24 900 000
2021012	Aménagement slip way au fare Tau va'a	16 900 000	0	0	16 900 000	0	0	0	0	0	0	0	0	16 900 000	0	16 900 000
2021014	Travaux désamiantage salle bâtiment PM	0	0	9 028 700	9 028 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 028 700	9 028 700
2021015	Aménagement d'une serre aquaponique à la Cuisine C	9 000 000	0	0	9 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	9 000 000	0	9 000 000
2021018	ETU Rénovation et extension salle de boxe Ganivet	0	0	6 758 000	6 758 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 758 000	6 758 000
2021019	Automatisation TDBx	0	1 540 000	14 579 300	16 119 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 119 300	16 119 300
2022001	Etudes de réhabilitation de la cuisine centrale	7 000 000	0	0	7 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	7 000 000	0	7 000 000
2022002	Etude de rénovation et extension salle de boxe Ganivet	0	6 800 000	-6 800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2022003	Construction d'un bungalow d'accueil	5 000 000	0	0	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000 000	0	5 000 000
2022004	ETU de renforcement de la production en eau de Pama	0	0	0	0	0	0	3 277 000	3 277 000	0	0	0	0	0	3 277 000	3 277 000
2022005	Acquisition de logiciel de gestion SPIC Eau	0	0	0	0	0	0	6 966 000	6 966 000	0	0	0	0	0	6 966 000	6 966 000
2022006	Acquisition du logiciel comptable et financier	0	0	11 526 000	11 526 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 526 000	11 526 000
2022007	Acquisition d'un VSAV	0	0	16 319 000	16 319 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 319 000	16 319 000
2022008	Aménagement de caveaux et enfeus T2 - Phase 3	0	0	153 304 000	153 304 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	153 304 000	153 304 000
OPERATIONS D'ORDRE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EQUILIBRE SECTION D'INVESTISSEMENT		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES		4 020 538 000	93 436 000	3 601 952 700	7 715 926 700	557 143 000	14 173 000	596 079 000	1 167 395 000	402 442 000	2 827 000	193 627 000	598 896 000	4 980 123 000	4 502 094 700	9 482 217 700
TOTAL DEPENSES		4 020 538 000	93 436 000	3 601 952 700	7 715 926 700	557 143 000	14 173 000	596 079 000	1 167 395 000	402 442 000	2 827 000	193 627 000	598 896 000	4 980 123 000	4 502 094 700	9 482 217 700
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0